



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22125695

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

12 OCT. 2022

DU BRANCART 100/100

Greffé

N° d'entreprise : **0542 960 864**

Nom

(en entier) : **H2WIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue du Gendarme 4 - 1400 Nivelles**

Objet de l'acte : Acte rectificatif

D'un acte rectificatif dressé par le notaire associé Pierre NICAISE à Grez-Doiceau, le 10 octobre 2022, en cours d'enregistrement, il résulte ce qui suit :

Nous, Pierre NICAISE, notaire à la résidence de Grez-Doiceau, exerçant sa fonction dans la SRL « NICAISE, COLMANT ET LIGOT », Notaires associés, ayant son siège à 1390 Grez-Doiceau, Allée du Bois de Bercuit, 14,

Constatons que s'est réunie le 06 septembre 2022 devant moi l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « H2WIN » ayant son siège à 1400 Nivelles (Monstreux), Rue du Gendarme 4, dont le numéro d'entreprise est le 0542.960.864.

Constatons et rectifions l'erreur matérielle contenue aux troisième et quatrième résolutions dans le procès-verbal de ladite assemblée générale et qu'il y a lieu de lire ce qui suit :

« TROISIEME RESOLUTION

Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

Tous les membres de l'assemblée constatent et requièrent le notaire d'acter que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque action nouvelle est entièrement libérée, que la prime d'émission est également entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté à 3.485.468,71,- euros et est représenté par 12.864 actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

QUATRIEME RESOLUTION

Modifications statutaires

L'assemblée générale décide mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent. En conséquence :

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit :

« Article 5

Le capital est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-huit euros et septante-et-un cents (3.485.468,71€).

Il est représenté par 12.864 actions sans désignation de valeur nominale.

Chaque action donne droit à une part du bénéfice et du solde de liquidation proportionnelle à la part qu'elle représente dans le capital. »

Pour extrait analytique conforme,
Pierre NICAISE, Notaire associé.

Déposé en même temps : expédition conforme délivrée avant enregistrement conformément à l'article 173-1 bis du code des droits d'enregistrement de l'acte rectificatif, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2022 - Annexes du Moniteur belge